

BALISES LUMINEUSES INCENDIE

DESCRIPTION

Dispositifs lumineux permettant d'augmenter le niveau de sécurité des intervenants sur intervention en milieu enfumé et de baliser une zone de travail.

Les balises sont :

- Etanches (flottent)
- Antichoc
- Résistantes à l'écrasement
- Equipées d'aimant magnétique
- Non-Atex.



COMPOSITION

La mallette est composée des accessoires suivants :

- 3 balises vertes
- 3 balises rouges
- 1 chargeur secteur et allume-cigare
- 6 cordelettes.

AUTONOMIE

Autonomie de 5h à 60h selon le mode.

Temps de charge :

- Entre 2h et 6h pour 1 à 3 balises
- Entre 12h et 14h pour 4 à 6 balises.

AFFECTATION ET CONDITIONNEMENT



ENTRETIEN

Contrôler régulièrement le bon fonctionnement des balises

- Nettoyer avec une éponge humide, rincer, sécher.

MISE EN ŒUVRE

Chaque mise en place d'une balise lumineuse est signalée aux personnels concernés. Lors d'intervention pour feux en structure bâtementaire, le C/A et les binômes se munissent au moins d'une balise verte et d'une balise rouge. Les balises doivent être allumées avant l'engagement. Afin de renforcer leur visibilité, celles-ci doivent préférentiellement être posées à plat sur le sol. Le mode de fonctionnement privilégié est le mode rotatif position 1. Néanmoins, en fonction de l'analyse de la situation et de la configuration de la zone d'intervention, le chef d'agrès a toute latitude pour ordonner l'utilisation d'un autre mode de fonctionnement.

Transport :

Tenue de feu avec poches surpantalonn :

- 1 Balise dans chaque poche du surpantalonn

Tenue de feu sans poches surpantalonn :

- Les binômes transportent les balises sur leurs ARI

Balise verte :

Elle sert à signaler :



- Un accès bâtiment, un point d'accès à la zone d'exclusion.
 - Un itinéraire de repli, un cheminement.

L'itinéraire de repli est identifié en plaçant une balise verte de façon judicieuse (changement de direction, accès supérieur / inférieur ...) de telle sorte que la balise soit visible et qui ne puisse pas être déplacée de manière involontaire.

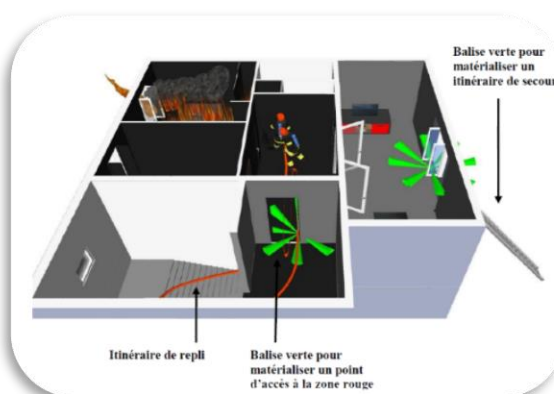
- Un itinéraire de secours.

L'itinéraire de secours est identifié en plaçant une balise verte de telle sorte qu'elle puisse être vue de l'intérieur. **Cet itinéraire est indiqué aux binômes engagés ou aux personnes situées l'extérieur.**



Balise rouge :

Elle sert à signaler un danger : trous, obstacles, risque de chute de matériaux, haute tension.



LIMITES D'UTILISATION

- Utiliser sans respecter l'identification des couleurs
- Placer sur un élément mobile (chariot, trappe, porte mobile...)
- En contexte violence urbaine
- En signalisation d'urgence sur la voie publique
- En atmosphère explosive (ATEX)